



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Salles de cinema

Question écrite n° 343

Texte de la question

M Michel Pelchat attire l'attention de M le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire sur la baisse de fréquentation des salles de cinéma. Celle-ci est d'autant plus inquiétante qu'elle semble toucher en premier lieu la production française. Il lui demande donc de bien vouloir l'informer des mesures qu'il compte prendre pour remédier à cette situation.

Texte de la réponse

Reponse. - La diminution sensible de la fréquentation, qui affecte gravement, sinon toutes les salles de cinéma, du moins une importante partie du secteur de l'exploitation, est le signe le plus manifeste de la crise du cinéma. Elle est susceptible de provoquer, parfois brutalement, la disparition de toute activité cinématographique notamment dans les communes de petite ou moyenne importance. Or les œuvres cinématographiques n'existent que pour autant que les salles demeurent : celles-ci sont leur lieu de naissance véritable, leur point initial de rencontre avec le public. Le maintien d'un ensemble diversifié de salles, harmonieusement repartie sur l'ensemble du territoire, présente donc un caractère prioritaire. Par ailleurs, les salles de cinéma constituent un rôle d'animation culturelle et sociale irremplaçable, plus particulièrement dans les communes de taille modeste. Enfin, l'existence d'un réseau suffisamment dense d'écrans reste la garantie essentielle d'une production originale et indépendante. Ainsi que l'a indiqué le Premier ministre dans sa déclaration à l'Assemblée nationale le 29 juin 1988, l'objectif est de « redonner à la création cinématographique les moyens, les ambitions, les circuits de production et de diffusion qui permettent d'enrayer la chute de fréquentation ». D'ores et déjà, 70 millions de francs vont être affectés à la mise en œuvre d'actions de soutien à l'ensemble de ce secteur d'activités. D'autres crédits seront dégagés, dans les exercices ultérieurs, en vue de poursuivre et d'amplifier ces actions. S'agissant du secteur de l'exploitation, on doit cependant rappeler que, dès à présent, des mesures ont été prises en vue d'accroître et d'assouplir le soutien financier accordé aux salles de cinéma : acceleration de la couverture par le soutien des dépenses d'équipement, notamment par l'octroi d'avances sur soutien plus importantes - attribution d'une majoration exceptionnelle du soutien financier aux petites et moyennes salles - autorisation exceptionnelle d'utilisation du soutien financier au règlement des dettes à l'égard des distributeurs de films. Il apparaît toutefois que ces mesures sont insuffisantes pour répondre au défi posé par la chute de la fréquentation et qu'elles doivent être complétées par un dispositif nouveau permettant d'utiliser les crédits mobilisés à cette fin d'une manière plus selective, correspondant aux caractères spécifiques des difficultés rencontrées par les salles. Des mesures sont actuellement à l'étude visant à apporter à celles des exploitations dont l'actuelle situation de trésorerie est trop précaire les moyens de pallier cette situation et de mettre en œuvre un plan de redressement à moyen terme. D'autre part, s'agissant des salles situées dans un certain nombre de petites et moyennes localités, une réflexion est déjà engagée par les collectivités locales sur l'importance de la salle de cinéma dans la vie locale et sur les moyens qu'elles pourraient développer pour préserver l'activité cinématographique sur leur territoire. Une intervention coordonnée de l'Etat devra soutenir les initiatives prises, en ce domaine, par les municipalités. Les actions destinées à enrayer la baisse de la fréquentation, surtout dans la mesure où celle-ci paraît atteindre plus sévèrement les productions françaises, ne sauraient bien entendu être limitées au seul secteur de l'exploitation. Il convient de redonner à la création cinématographique les moyens d'une politique ambitieuse de production d'œuvres, non seulement originales et

diversifiees, mais aussi constituant des evenements cinematographiques de grande ampleur susceptibles d'attirer le public en salle et d'accéder avec succès aux marchés internationaux. Ici encore, les mécanismes existants en faveur d'un soutien de la production et de la création cinématographiques françaises seront complétées par des actions tendant à développer les accords internationaux de coproduction de manière à pallier l'étroitesse du marché national (projet, du à l'initiative française, de création d'un fonds multilatéral européen « Eurimages ») et à créer les conditions favorables à la mobilisation des moyens de financement nécessaires pour des productions à gros budgets ne pouvant se rentabiliser qu'avec une réussite commerciale sur le marché des salles et une exploitation internationale.

Données clés

Auteur : [M. Pelchat Michel](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 343

Rubrique : Cinema

Ministère interrogé : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Ministère attributaire : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 4 juillet 1988, page 2112